

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, Modification du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales et Modification du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2018-003 en date du 2 juillet 2018, M. le Président de la Communauté de Communes Sud Estuaire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour une durée de 33 jours consécutifs du

13 août 2018 à 9 heures au 14 septembre 2018 à 17 heures inclus

concernant la Modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Modification du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales (ZAEP) et la modification du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées (ZAEU) de la commune de FROSSAY.

Madame Françoise BELIN, Attachée Principale en Urbanisme et gestion du Patrimoine, a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur, par décisions du Tribunal Administratif de NANTES n°E18000122/44, n°E18000123/44 et n°E18000124/44 en date du 1^{er} juin 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique présentant :

- Le projet de modification N°3 du PLU, l'évaluation environnementale du projet de modification n°3 du PLU, le résumé non technique, les avis des personnes publiques associées, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations
- Le projet de modification du ZAEP, le résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations
- Le projet de modification du ZAEU, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations

seront déposés à la mairie de FROSSAY, pour y être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les pièces du dossier seront également consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie de FROSSAY, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur les sites internet

- de la commune de FROSSAY : www.frossay.fr
- de la Communauté de Communes Sud Estuaire : www.cc-sudestuaire.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et communiquer ses observations, propositions et contre propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
- par lettre, à l'adresse suivante :

Mairie de FROSSAY

Enquête publique unique Frossay - A l'attention du Commissaire-enquêteur

4 rue du Capitaine Robert Martin

44320 FROSSAY

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@cc-sudestuaire.fr en précisant dans l'intitulé « Enquête publique unique Frossay - A l'attention du Commissaire-enquêteur »

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, auprès de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de FROSSAY, au cours de 5 permanences, aux jours et horaires suivants :

Lundi 13 août 2018 de 9 heures à 12 heures
Mercredi 22 août 2018 de 14 heures à 17 heures
Judi 30 août 2018 de 9 heures à 12 heures
Samedi 8 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures
Vendredi 14 septembre 2018 de 14 heures à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête, les 3 rapports et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront transmis à M. le Président de la C.C.S.E. dans un délai d'un mois et tenus à la disposition du public pendant un an à la Communauté de Communes Sud Estuaire (Services Techniques Communautaires) et à la mairie de FROSSAY, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur les sites internet de la commune de FROSSAY et de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

A l'issue de la présente enquête, les dossiers de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), de Modification du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales (ZAEP) et de Modification du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées (ZAEU) de la commune de FROSSAY, éventuellement modifiés, seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès M. Clément KIMMES, service urbanisme de la Communauté de Communes Sud Estuaire au 02.40.27.70.12.